

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B485-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B485

OBJET : Aménagement du territoire - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 07 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire - Entrées de ville.

**Objet : Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville
Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet la validation de programmes des opérations d'entrées de villes d'Aix-en-Provence - RD7n Les Trois Sautets et des Pennes-Mirabeau - RD113 La Gavotte Sud.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville » visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

Au cours de l'année 2013, les études préliminaires réalisées en concertation avec les Communes et le Conseil Général des Bouches-du-rhône ont permis d'aboutir à l'élaboration des programmes des opérations d'entrée de ville d'Aix-en-Provence - RD7n Les Trois Sautets et des Pennes-Mirabeau - RD113 La Gavotte Sud.

Le présent rapport a pour objet la présentation et la validation des dits programmes tels que détaillés ci-après.

Aix-en-Provence - RD7n Les trois Sautets - Estimation 1.680.000€ TTC

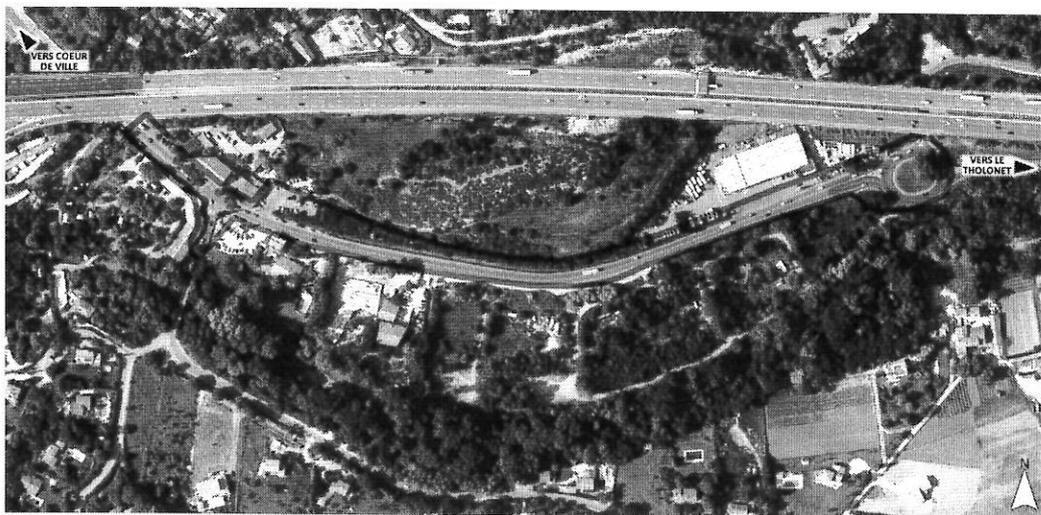
L'aménagement est situé au sud-est de la commune d'Aix-en-Provence sur l'avenue Malacrida (RD7n) et s'étend sur environ 670 mètres au niveau du pont des Trois Sautets jusqu'au carrefour giratoire de la route du Cagnard (Renault Truck).

Le fort accroissement de la commune d'Aix-en-Provence, caractérisé par le développement programmé du secteur des Trois Sautets en terme de logements, de commerces ou de stationnements, générera une augmentation significative du trafic automobile, cycliste et piétonnier. Aujourd'hui, il est nécessaire d'anticiper et d'adapter les équipements existants afin de sécuriser les usagers.

Fort de ce constat, il a été arrêté le programme ci-après :

- réaménagement des carrefours à feux sur l'emprise du projet avec réduction, adaptation et remise en état de la voirie ;
- requalification architecturale et qualitative au niveau de l'oratoire existant et du futur cœur du quartier (place publique) avec création d'une zone 30 ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- réaménagement des arrêts de bus ;
- aménagement de trottoirs et de bandes cyclables normalisés de part et d'autre de la RD7n avec mise en place d'ouvrage de soutènement lorsque c'est nécessaire ;
- traitement paysager du terre-plein central du carrefour giratoire de la RD7n et la route du Cagnard (Renault Truck) ;
- végétalisation des accotements et plantation d'arbres d'alignement le long de la RD7n ;
- mise en discrétion des réseaux aériens ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

Par ailleurs, la commune d'Aix-en-Provence est actuellement en phase de modification de ses documents d'urbanisme. Ce programme pourra donc être adapté, pour se caler aux évolutions réglementaires du secteur.



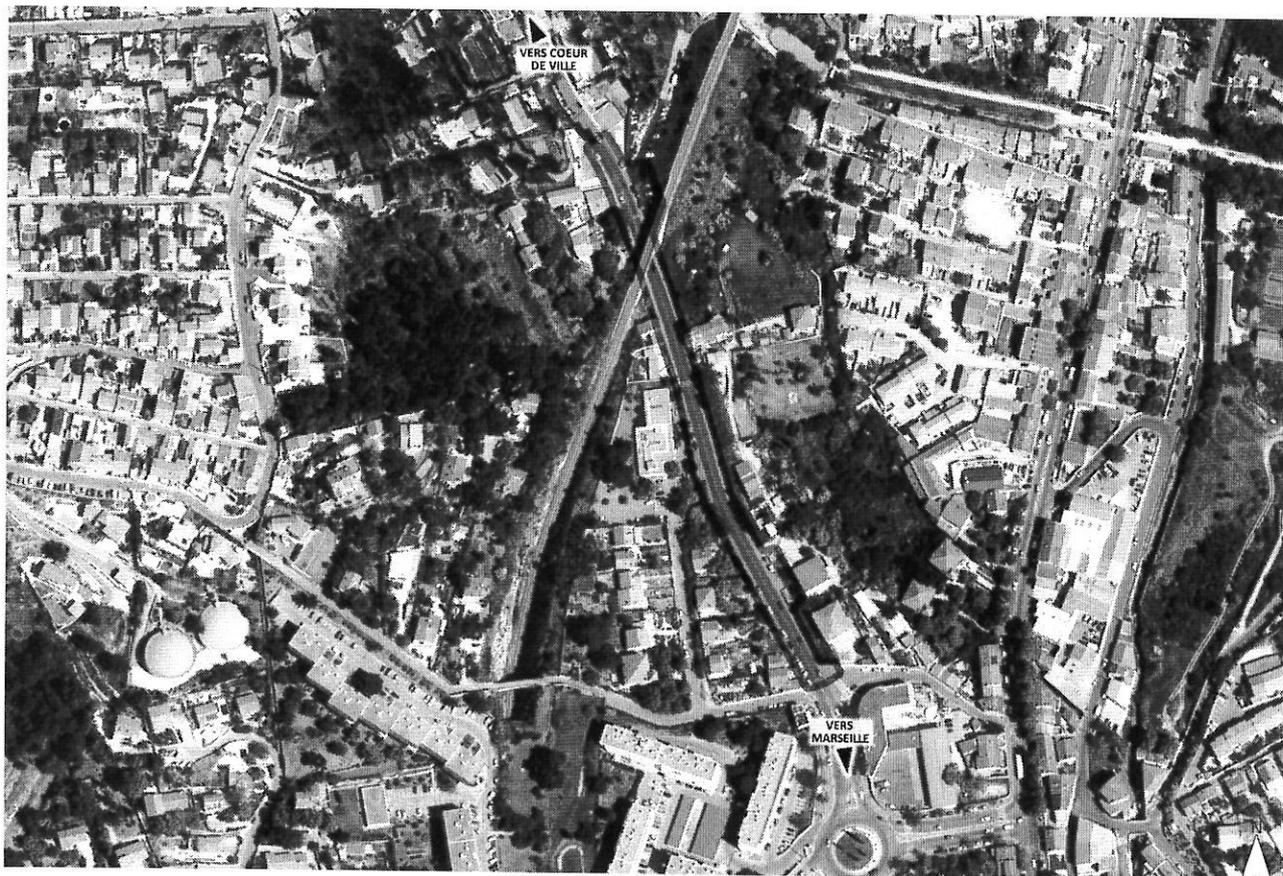
Les Pennes-Mirabeau - RD113 La Gavotte Sud - Estimation 720.000€ TTC

Le projet s'implante au sud-est de la commune des Pennes-Mirabeau sur la RD113. Il se déploie sur environ 300 mètres depuis l'intersection de la RD113 et de la traverse Collet vers le cœur du village.

L'objectif de l'aménagement projeté est d'apporter des solutions adaptées et normalisées aux défauts de l'entrée de ville actuelle, tant au niveau de la valorisation de l'espace public que de l'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- réduction, adaptation et remise en état de la chaussée ;
- création d'un plateau traversant sécurisé ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- aménagement de cheminements piétons normalisés et d'une piste cyclable le long de la voie ;
- réaménagement de l'arrêt de bus ;
- requalification paysagère des espaces résiduels ;
- réaménagement du réseau pluvial de la voie ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière ;



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L214.1 et L214.3 ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2012 pour un montant de 4,5 M€;

Vu la délibération n° 2012_A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9M€ ;

VU la délibération n°2013_A109 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les programmes des opérations d'entrée de ville d'Aix-en-Provence - RD7n Les Trois Sautets (1.680.000€ TTC) et des Pennes-Mirabeau - RD113 La Gavotte Sud (720.000€ TTC) ;
- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP Globale, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013